



**PLAN DE
VIGILANCE**

2018-2019

vivarte

En tant que distributeur de produits textiles, de chaussures et d'accessoires de mode, le Groupe Vivarte est pleinement conscient de sa responsabilité sociétale et en a structuré la démarche au niveau de ses enseignes. L'un des axes prioritaires de la stratégie RSE (Responsabilité Sociétale des Entreprises) déployée depuis 2017 est de contrôler la traçabilité et la provenance de ses produits tout comme leur qualité et leur sécurité, ainsi que d'améliorer les impacts sociaux et environnementaux de sa chaîne d'approvisionnement.

Le Groupe Vivarte a établi ce plan de vigilance qui comporte les mesures de vigilance raisonnables propres à identifier et à prévenir les atteintes graves envers les droits humains, les libertés fondamentales, la santé et la sécurité des personnes et l'environnement, dans le cadre d'une obligation de moyens et accompagner ses fournisseurs dans une démarche d'amélioration continue.

La qualité des relations entre le Groupe et ses fournisseurs et partenaires et le respect de pratiques éthiques sont en effet des points clés du développement et de la pérennité du Groupe.

L'ENGAGEMENT DU GROUPE VIVARTE

Le plan de vigilance du Groupe s'appuie notamment sur trois documents cadre :

- Le Code de conduite fournisseurs, mis à jour en 2019. Il précise les attentes de Vivarte en matière d'éthique, de respect du droit du travail, d'environnement et de bien-être animal. Il est signé par les fournisseurs et partenaires ;
- La Politique d'achats responsables ;
- Les Conditions de partenariat et d'achats des produits marchands qui sont adaptés à chaque enseigne. Elles encadrent les droits et devoirs des deux parties sur plusieurs sujets environnementaux et sociaux : origine des produits, droits du travail, élimination des déchets et emballages.

Dispositif de vigilance pour le respect des droits humains et de l'environnement



GOVERNANCE

Le Groupe Vivarte a mis en place en 2017 un Comité RSE composé des représentants de l'ensemble de ses enseignes, en charge notamment du déploiement des plans d'actions liés au devoir de vigilance. En 2018 et 2019, ce Comité s'est réuni lors de quatre séminaires, afin de mesurer les avancées sur ce domaine et établir de nouveaux projets concernant la prévention et les actions d'atténuation des impacts sociaux et environnementaux.

En parallèle, trois réunions complémentaires ont été organisées au niveau de La Halle afin d'adapter les processus d'achats responsables aux spécificités organisationnelles de l'enseigne.

Des points d'avancement sont également organisés régulièrement entre la Direction RSE Groupe et chacune des enseignes.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES DANS LA SUPPLY CHAIN

Le Groupe Vivarte procède à deux types d'achats :

- Les achats directs correspondant aux produits textiles, chaussures et accessoires qui sont commercialisés dans les magasins de nos enseignes. Ils représentent la grande majorité de nos achats. Les enseignes passent leurs commandes auprès de fournisseurs qui eux-mêmes placent les productions dans les usines de leur portefeuille.
- Les achats indirects comprenant les achats de produits, services permettant le fonctionnement opérationnel du Groupe.

Plutôt que d'établir une analyse globale des risques liés aux droits humains et libertés fondamentales, à la santé et à la sécurité au travail ainsi qu'aux dommages environnementaux sur l'ensemble des familles d'achat, le Groupe a préféré développer une approche spécifique et adaptée à l'analyse des risques de ces deux catégories d'achats.

ACHATS DIRECTS

Le Groupe Vivarte a fait le choix en 2017 de se doter d'un outil de cartographie des risques pragmatique à l'échelle des usines fabriquant les produits que chacune des enseignes commercialise. Cet outil permet, sur la base de critères issus de référentiels reconnus (celui de l'Initiative for Compliance and Sustainability) et les préconisations institutionnelles en matière de droits humains (OCDE, OIT, etc...), d'évaluer le niveau de risques de chaque usine. Il suppose un travail important d'investigation auprès des fournisseurs afin de connaître leur portefeuille d'usines dans lesquelles les productions du Groupe sont placées. Le nombre et la précision des critères ont été revus en 2019 afin d'établir plus finement le score de chaque usine. Par ailleurs le Groupe a développé une plateforme avec un prestataire extérieur pour permettre une consolidation au niveau Groupe et la production de rapports partagés.

Les critères suivants ont été retenus :

- La localisation de l'usine ou risque pays : le profil pays (risque de corruption, insécurité, niveau de développement, etc.) augmente la vulnérabilité de certaines infrastructures et peut rendre difficile l'application des réglementations relatives au respect des droits des travailleurs ; le calcul de cette note correspondait jusqu'à présent à la moyenne des 6 indicateurs WGI (Worldwide Governance Indicators). Il est désormais élargi à plus d'indicateurs (SDG Index, ITUC Global Rights Index, The Environmental Performance Index, Freedom of the World Index, US Department of States's « Trafficking in Persons» Report, the (non) ratification of ILO Conventions) et prend en compte les résultats des audits ICS (Initiative for Compliance and Sustainability), association dont le Groupe Vivarte et ses enseignes sont membres. La récolte des données et la consolidation du score pays est assuré par l'ICS. Ce critère est pondéré à 20%
 - La sous-traitance non déclarée pèse à hauteur de 20% du score ;
 - La qualité de la gestion des emplois ou risque de précarité : le type de contrat des travailleurs présente un risque de précarité plus ou moins important (travailleurs à domicile, travail temporaire, présence de jeunes travailleurs, intérimaires etc.) ; ce critère est pondéré à 15% ;
 - Concernant les risques environnementaux, la présence d'un Système de Management Environnemental (type ISO 14001) minimise le risque global usine à hauteur de 5% ;
- Une fois le score risque établi par une note sur 100, trois catégories ont été définies permettant de qualifier le niveau de risque d'une usine :
- Usine présentant des risques élevés (71 - 100)
 - Usine présentant des risques moyens (36 - 70)
 - Usine présentant des risques faibles (0 - 35)
- Le fait que l'usine ait déjà fait l'objet d'un audit social de moins de deux ans (ICS, BSCI, SEDEX, WRAP, SA 8000, ou interne via les équipes du bureau d'achat Groupe La Halle Buying Office 'LHBO') minimise les risques de ce type. Cette information compte pour 15% dans le score global et est désormais complétée par le niveau de score des audits ICS, LHBO et BSCI qui rentrent à hauteur de 25% dans le score global

Le périmètre d'évaluation des risques porte sur les usines de rang 1, à savoir délivrant le produit fini (usines de confection ou d'assemblage) et sur les fournisseurs gérés par les 3 enseignes (hors bureau d'achats LHBO). Si nous sommes parvenus à tracer au global 71% des usines (73% avec les usines gérées par le bureau d'achats), 67% ont pu être évaluées et 4% n'ont pu l'être en raison du manque d'informations disponibles. Ce résultat est variable selon les enseignes, notre objectif étant que 100% des usines aient leur score établi sur le prochain exercice, en incluant désormais les usines gérées par LHBO.

L'analyse de la chaîne d'approvisionnement du Groupe a permis d'identifier que les usines de rang 1 présentent principalement des risques sociaux. Les risques environnementaux (qualité des teintures utilisées, gestion de l'eau et des déchets par l'usine, prévention et gestion des incendies, ...) sont davantage présents dans les usines de rang 2, c'est-à-dire chez les fournisseurs des usines de rang 1 (tanneries, teintureries...).

ACHATS INDIRECTS

L'établissement de la cartographie des risques est en cours et est assurée par un cabinet extérieur selon la méthodologie suivante :

- Pour chacune des 11 principales familles d'achats (transport et logistique, travaux et maintenance, prestations intellectuelles, énergie et fluides, voyages...), seront identifiés les principaux risques RSE correspondants : loyauté des pratiques et éthique, fraude et corruption, respect des normes environnementales, respect des Droits de l'Homme, respect des droits et réglementations sociales, relations fournisseurs ;

- L'évaluation de ces risques (fréquence et gravité) permettra d'établir une première matrice des risques bruts ;

- La conduite d'entretiens avec les acheteurs des différentes catégories d'achats amènera à identifier et évaluer les dispositifs de maîtrise des risques en place afin de produire une cartographie des risques nets ;

- Enfin, sur cette base, un plan de mesures de remédiation sera établi et des indicateurs de pilotage seront suivis.

Les résultats sont attendus pour fin décembre 2019.

PROCÉDURES D'ÉVALUATION RÉGULIÈRE

AUDITS SOCIAUX

Comme le Groupe s'est focalisé sur le périmètre des usines de rang 1, les audits réalisés ont porté principalement sur les risques sociaux.

L'objectif de ces audits, de contrôle ou de renouvellement, est de s'assurer que les produits commercialisés par le Groupe sont fabriqués dans des conditions respectueuses des Droits de l'Homme et de la santé-sécurité des employés, et de faire progresser les usines sur ces sujets en les accompagnant par la proposition de plans de progrès. La mise en place de ces mesures correctives est ensuite contrôlée par un audit de suivi selon les dates de mise en conformité fixées.

L'ensemble des usines de rang 1 gérées par LHBO est audité a minima tous les 2 ans par l'équipe dédiée CSR (Corporate Social Responsibility) basée en Chine et en Inde, sauf si l'usine peut prouver qu'elle a déjà fait l'objet d'un audit social valide daté de moins de deux ans réalisé par une initiative et ou une certification internationalement reconnue dans ce domaine (BSCI, ICS ou SA8000).

En 2018-2019, l'équipe CSR a réalisé 270 audits.

Concernant les autres fournisseurs gérés directement par les équipes achats, le Groupe est associé à l'initiative ICS depuis 2017 afin de procéder à des audits sociaux sur la base de ce référentiel et de rejoindre la communauté des membres ICS afin de partager les audits déjà réalisés et les bonnes pratiques mises en œuvre. Deux cabinets externes référencés par le Groupe assurent la réalisation de ces audits sur site. En 2018-2019, 108 audits ont été réalisés.

AUDITS ENVIRONNEMENTAUX

Une formation aux audits environnementaux en octobre 2018 a été déployée auprès des correspondants RSE de chaque enseigne.

Deux audits intégrant les enjeux environnementaux (gestion de l'eau et de l'énergie, stockage de substances dangereuses, traitement des effluents...) ont

été effectués en 2019 dans des usines de délavage de jeans, les différentes enseignes du Groupe ayant priorisé en 2018 les fournisseurs de rang 1 donc présentant des risques environnementaux moindres.

D'autres sont prévus sur le prochain exercice.

ACTIONS D'ATTÉNUATION ET DE PRÉVENTION, MÉCANISMES D'ALERTE ET RECUEIL DES SIGNALEMENTS

CODE DE CONDUITE FOURNISSEURS

Les fournisseurs et prestataires du Groupe sont soumis à un Code de conduite mis à jour en janvier 2019. Celui-ci fixe les conditions minimales fondamentales que tout fournisseur et ses sous-traitants fabricant des produits et/ou rendant des prestations de services à toute société du Groupe Vivarte doit impérativement respecter.

Il est fondé sur le respect et la promotion :

- De la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme ;
- Des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) et notamment les conventions 29, 105, 138 et 182 (lutte contre le travail des enfants et le travail forcé), 155 (santé et sécurité des travailleurs), 111 (lutte contre les discriminations), 100 (rémunérations), 87 et 98 (liberté syndicale, droit d'organisation et de négociation collective); Des principes directeurs de l'OCDE;
- De l'ensemble des réglementations locales en vigueur dans tous les pays où le Groupe opère, notamment la loi française dite « Sapin 2 » de lutte contre la corruption ;
- Du devoir de vigilance des sociétés mères et des entreprises donneuses d'ordre.

Le Code de conduite prévoit le respect de certains principes fondamentaux en matière de droits sociaux et environnementaux dans les domaines suivants :

- Travail des enfants, travail des jeunes salariés
- Coercition, harcèlement
- Rémunération
- Temps de travail
- Discrimination
- Liberté d'association et syndicats
- Santé et sécurité
- Respect de la réglementation locale en matière d'environnement, notamment concernant les rejets dans l'eau et dans l'air, les déchets, l'efficacité des ressources, la prévention des pollutions...

POLITIQUE D'ACHATS RESPONSABLES

La politique d'achats responsables des produits marchands de Vivarte définit de manière précise :

- Les critères « zéro tolérance », « critiques » et « majeurs » des audits sociaux et environnementaux ;
- Les conditions de référencement d'un nouveau fournisseur :
 - Si l'usine a déjà fait l'objet d'un audit ICS ou BSCI, le groupe pourra démarrer une relation d'affaires ou non selon le score de l'audit existant
 - Si l'usine ne peut présenter d'audit valide, elle fera l'objet du calcul de son score risque selon la méthode décrite dans le chapitre « Cartographie des risques dans la supply chain », puis selon les résultats, sera audité par LHBO ou par l'un des 2 cabinets externes référencés ;
- Les conditions de mise en observation avec plan d'amélioration (audit de suivi et de renouvellement) ;
- Les conditions d'arrêt de production : en cas de « zéro tolérance », un score faible ICS ou BSCI, une absence de rectification des points d'audit critiques dans le temps requis pour l'audit de suivi puis l'audit de renouvellement, l'usine sera déréférencée pendant 2 ans jusqu'à un nouvel audit positif. Le fournisseur sera alors identifié comme étant « à risque ». Si le cas se reproduit trois fois chez le même fournisseur, le Groupe arrêtera définitivement les commandes.

Cette politique et l'ensemble de la démarche associée ont fait l'objet de formations auprès des équipes achats et produits de La Halle. Elles seront déployées chez Carroll et Minelli début 2020.

Concernant les achats non marchands, deux appels d'offre de transport maritime ont intégré des critères sociaux et environnementaux dans le processus de sélection :

- Envoi d'un questionnaire précis et contextualisé à leur métier aux candidats sur leurs pratiques RSE ;
- Evaluation des réponses et établissement d'une notation ;
- Prise en compte de ce score RSE dans l'attribution du marché.

Cette démarche sera répliquée à d'autres familles d'achats en 2019-2020 en fonction des résultats de la cartographie des risques RSE achats non marchands (voir paragraphe dédié).

MECANISME D'ALERTE

Un mécanisme d'alerte de signalement d'une situation à risques éthiques, sociaux et environnementaux a été mis en place. L'objectif de ce dispositif est de contribuer à réduire le risque en provenance de fournisseurs en permettant à des tiers de dénoncer d'éventuelles violations relatives à l'éthique,

aux Droits de l'Homme et à l'environnement. L'adresse du référent éthique qui peut être utilisée par toute personne témoin d'une telle situation figure dans le Code d'éthique du Groupe et dans le Code de conduite fournisseurs (ethique@vivarte.fr).

SUIVI DES MESURES ET DE LEUR EFFICACITÉ

Le Comité RSE (voir paragraphe « Gouvernance ») a notamment pour mission d'assurer un suivi de l'efficacité des mesures du plan de vigilance.

A chaque réunion sont vérifiés la progression des indicateurs suivants :

- Nombre et pourcentage d'usines tracées ;
- Nombre et pourcentage d'usines intégrées dans la cartographie des risques ;
- Répartition du portefeuille usines par type de risque (faible, moyen et élevé) ;
- Nombre d'audits ICS effectués et prévus ;
- Nombre et % d'usines couvertes par un audit social valide (ICS, BSCI).

Un rapport mensuel est envoyé par le bureau d'achats LHBO à la Direction RSE Groupe.

La Direction de l'Audit interne, restructurée en 2019, intégrera notamment les conclusions des cartographies des risques RSE dans la construction de son plan d'audit annuel pour le prochain exercice.



Vivarte Groupe
28 avenue de Flandre
75019 Paris
vivarte.com